

Palabres indigènes

Tous les jours, dès l'aube, les Mayumbés se réunissent devant ma véranda, sous un grand arbre fourchu qui ne donne pas d'ombre.

Et c'est un murmure de voix, un caquetage de poules ligottées qui m'éveillent de ce court assoupissement matinal, conquis pourtant au prix d'une si longue insomnie !

Les indigènes du Mayumbe viennent soumettre leurs différends au « juge palabre » dont j'assume les fonctions.

Vers sept heures, j'apparais au seuil de ma porte avec un bloc-notes ; aussitôt, toute cette nègrerie jacassante, émue de respect, fait grand silence.

Ils sont assis, les uns à la turque, les jambes croisées ; les autres accroupis, les genoux au menton et « formant un angle aigu comme les articulations reployées des sauterelles. »

Il y a des vieux et des vieilles, des adolescents

et aussi des jeunes femmes avec leurs enfants qu'elles portent dans le dos et dont je ne vois que la petite figure falote qui me regarde craintivement par-dessus l'épaule de la *mama*.

Tous sont effroyablement sales; et, de cette tourbe, monte une grasse odeur de suint ranci, l'odeur nègre qui ressusciterait peut-être les morts qu'elle n'aurait pas elle-même tués, et cela pour les mieux retuer ensuite...

J'appelle à la barre les plaideurs venus du village le plus lointain. Ils approchent et chacun jette à mes pieds une pauvre poule étique qui, parfois, se redresse sur ses pattes entravées et se met à sauter autour de mon siège comme un petit kangourou ¹.

Cependant, la palabre commence. Oh! ces voix rugissantes et féroces qui me retentissent jusque dans l'estomac! Et ces gestes innombrables qui me donnent des éblouissements!

Mais j'écoute avec attention; je comprends, grâce surtout à la mimique, et il est rare que l'interprète Boulélo me révèle quelques contresens dans ma traduction. En tous cas, j'en fais moins que dans mes versions grecques de jadis...

La réclamation de la dot payée aux parents de

1. Cette poule est portée à l'intendance qui remet en échange au plaideur une ou deux brasses d'étoffe.

la femme, demande introduite à raison de la mort de l'épouse ou de la séparation volontaire des conjoints, est la palabre la plus fréquente, la palabre type.

L'homme paie d'ordinaire aux parents de sa fiancée cent cinquante à deux cents pièces d'étoffe, plusieurs dames-jeannes de rhum et un cochon, *n'goulou*, comme ils disent.

Je ne me lasse pas d'entendre ce mot *n'goulou*, tant il me réjouit de son onomatopée grognante et tant il me semble bizarre qu'on donne des cochons en dot.

Je demande quelle est la durée de la cohabitation, et, comptant le nombre de saisons ou de lunes, j'établis une compensation équitable et je prononce.

Par exemple, je fais rendre cinquante pièces d'étoffe, une dame-jeanne. Quant au *n'goulou*, il est trop amusant pour que je l'oublie, et j'ordonne sa restitution. Il entre dans toutes mes sentences : au besoin, je retranche quelques pièces du ballot de tissus à restituer plutôt que d'y renoncer.

Il y a des cas très intéressants. Dans les nombreux dissentiments conjugaux, je déboute volontiers les maris, autant parce qu'ils n'ont pas raison que pour rabaisser la jactance du mâle et lui apprendre que la femme n'est pas une vile esclave.

J'avoue que les maris trompés ne manquent pas. Quelques-uns savent m'attendrir : je condamne les amants à leur payer une forte indemnité, où il entre beaucoup de *n'goulous* naturellement.

Dernièrement, il m'est venu un couple étrange. Le mari ne s'était-il pas avisé de tatouer sa femme lui-même ! L'opération, pratiquée par un maladroit, n'avait pas réussi ; le corps de la victime s'était couvert de cicatrices et de boursouffures imitant à s'y méprendre des coulées de lave et des scories. Sur la gorge, s'épanouissait toute une barbotine. Mais cette chair en relief, d'un dessin tout à fait imprévu, n'avait rien de repoussant et même cela était très pittoresque.

L'homme, pourtant, avait répudié la jeune fille sous prétexte qu'elle avait un « mauvais sang ». Le drôle m'exposa son cas : il prétendait à la restitution de ses étoffes, de ses dames-jeannes et de son *n'goulou*. Je lui répondis par un *katouka* sans réplique et permis à la pauvre tatouée et à ses parents de s'en retourner chez eux avec toutes leurs richesses.

L'audience se prolonge souvent jusque onze heures et demie pour recommencer à deux heures. Rien n'est si fatigant. Cependant, la conviction d'être utile à tous ces bougres entretient ma patience, car il en faut parfois pour écouter

les histoires de ces nègres qui, dans le moindre litige, se racontent depuis l'œuf.

C'est un fait que le « juge palabre » a toute la confiance des indigènes. De jour en jour, son prestige s'accroît et l'on préfère son autorité à celle du chef du village.

Les sentences du « juge palabre » sont respectueusement acceptées et il est rare qu'il faille en poursuivre l'application *manu militari*.

Cette petite justice sans procédure ni frais, rapide comme le vent, plaît aux noirs : ils en abusent même volontiers.

C'est ainsi qu'un porteur de Banza est dans toutes les palabres. Je me demande quand il peut bien porter, celui-là ?

J'ai beau le débouter, il me revient le lendemain pour une contestation nouvelle. Mais il a une faconde inépuisable et surtout un nom amusant : il s'appelle Prikitou, ce qui fait que je ne me fatigue pas de l'écouter et de m'intéresser aux gestes frénétiques de ses yeux, de son nez et de ses grosses lèvres...

Le rôle du juge n'est pas bien difficile. Il faut seulement prendre garde de ne pas juger à l'encontre des coutumes.

Néanmoins, je confesse que, pour ma part, je néglige parfois d'observer strictement certains usages qui, pour n'être pas considérés comme

immoraux ou contraires à l'ordre public, me paraissent tout de même injustes. Au fait, pourquoi le « juge palabre » ne pourrait-il pas, avec mesure, amener insensiblement ces races inférieures à une conception plus humaine des droits et des devoirs de chacun, et réformer peu à peu, sans qu'il y ait bouleversement, des coutumes mauvaises? Je vise surtout celles-là qui, dans certains villages, ravalent la femme au-dessous des bêtes de somme.

Car il faut avoir vu ces pauvres femmes et ces enfants des caravanes du Mayumbe passer ployés sous des charges épuisantes, tandis que le maître marche allègrement à côté d'eux et se donne, avec sa longue canne, des airs de patriarche, pour savoir ce qu'il faut penser d'une coutume qui garde encore ces tristes créatures sous la dépendance d'un tel bourreau...